

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 409

présenté par

Mme Arrighi, Mme Chatelain, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 9 A

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement du groupe Écologiste-NUPES vise à supprimer l'alinéa 2 de l'article 9A qui prévoit d'intégrer, dans le rapport sur les besoins prévisionnels humains et financiers pour les missions de contrôle, d'expertise et de recherche en matière de sûreté nucléaire, le périmètre et les conditions de transfert des missions et des personnels de l'IRSN à l'ASN.

Nous réaffirmons notre opposition totale au projet gouvernemental de démantèlement de l'IRSN. Ce projet brutal aura pour conséquence la perte d'indépendance, de transparence et de compétences techniques de l'expertise en sûreté nucléaire ainsi que l'affaiblissement du dialogue avec la société civile sur les questions liées à la sûreté nucléaire.

En cohérence, nous demandons la suppression de cet alinéa.